



RÉGION 3

Rapport au congrès

TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL DU SEPB
11 AU 13 JUIN 2010
WESTIN RESORT & SPA, WHISTLER (C.-B.)

Présentation du vice-président Garry Hamblin

La région 3 a été fortement occupée au cours de ces trois années entre ce congrès et le précédent. Des fusions entre sections locales se profilent de même que la fin probable d'une de nos sections locales pour cause de fermeture d'entreprise. Cette fermeture a été causée par la récession qui a frappé l'industrie des papetières par qui nos membres étaient employés.

Alors qu'au Manitoba, on réalisait le NPD pour former le gouvernement et qu'un climat pro-travailleur s'installait, en Alberta, et comme nous le verrons en Saskatchewan après 2007, les choses se sont avérées différentes.

2007

Négociations et relations avec les employeurs

En 2007, le COPE 397 signait une entente avec son employeur le plus important, qui est aussi le plus grand employeur de la région, la *Saskatchewan Government Insurance*. Les négociations se sont très rapidement déroulées du fait de l'inquiétude que la direction et le syndicat manifestaient à l'égard du résultat des prochaines élections.

L'entente que nous parvenions à conclure prévoyait des augmentations de 4 % pour chaque année de la convention, ainsi que des améliorations sur le plan des avantages de sorte que les augmentations réelles s'élevaient à 6 % pour chaque année visée.

Il s'agissait aussi de la première convention collective que négociait Colleen Malley à titre de conseillère syndicale depuis le départ à la retraite de Larry Sheffer au début de 2007.

Je devrais aussi souligner le départ à la retraite en novembre 2009 d'un autre employé de longue date que beaucoup d'entre vous connaissez sûrement – Dave Miller – et que Leta Atkinson du SEIUWEST a, avec beaucoup de compétence, remplacé.

Des ententes ont aussi été conclues avec trois employeurs parmi lesquels le NPD et trois sections locales de l'UES que nous représentons également.

D'avoir pris la décision de se presser pour négocier l'entente de la SGI avant de voir le gouvernement néo-démocrate, alors au pouvoir, se faire battre aux élections a été fortuite. Alors que 2007 achevait, le NPD perdait les élections au profit d'un groupe d'anciens conservateurs et de libéraux réunis sous la bannière du bien-nommé *Saskatchewan Party*.

Personne ne s'inquiétait vraiment aux lendemains de leur élection du fait qu'ils s'étaient bien gardés de parler de réforme de la Loi sur les syndicats et qu'ils avaient expressément promis de n'adopter aucune loi portant sur les services essentiels.

Comme nous le verrons ensuite, ce fut une erreur que de croire en leurs promesses et de penser qu'ils n'agiraient pas sur des questions sur lesquelles ils n'avaient pas fait campagne.

2008

C'est par la tenue de sa toute première rencontre de stratégie en janvier que le COPE 397 débutait l'année. On sentait que la section locale était en quête d'une nouvelle orientation et c'est l'ensemble du conseil provincial qui y a pris part afin d'échanger. La plupart des idées avancées durant cette rencontre devenaient réalité au cours de l'année suivante.

Le nouveau *Saskatchewan Party* s'est mis au travail dès son accession au pouvoir. Il s'est empressé d'attaquer le mouvement syndical. Plagiant le gouvernement de Gordon Campbell en Colombie-Britannique (et ayant même à son service quelques-uns des mêmes joueurs, nous a-t-on dit) le gouvernement présentait le projet de loi 5, communément appelé la Loi sur les services essentiels ainsi que le projet de loi 6 qui amende la Loi sur les syndicats.

Le Bill 5, la Loi sur les services essentiels, avait été conçue, nous a-t-on dit, sur le même modèle que la loi en vigueur au Manitoba. C'était, suppose-t-on, pour la rendre plus digestible, puisque le Manitoba est dirigé par un gouvernement NPD.

Hé oui, confrères et consoeurs, « prendre pour modèle » et « être identiques » n'ont pas le même sens. Pour la population en général, qui souffre des inconvénients causés par les arrêts de travail dans les services de la voirie ou ceux des travailleurs du secteur de la santé, il apparaît sensé d'avoir une sorte de loi régissant les services essentiels.

La Loi sur les services essentiels, par contre, s'applique à tous les employeurs du secteur public.

Y sont inclus les travailleurs de la SaskPower, de SaskEnergy, de SaskTel, et la *Saskatchewan Government Insurance*, ce qui, pour la section locale 397, est des plus inquiétants.

Oui, c'est bien ça, la Saskatchewan est la seule juridiction sur la planète que je connaisse où sont considérés comme essentiels des employés syndiqués d'une

compagnie d'assurances au point de suspendre leur droit de participer à des moyens de pression.

Cette loi permet à un employeur non seulement de révéler le nombre de travailleurs qu'il estime essentiel, mais aussi de nommer les classes d'emploi, le nombre de travailleurs dans chacune de ces classes et, étonnamment, le nom de chaque travailleur qui doit rester au travail en cas d'arrêt de travail.

Omettre de se conformer à la loi pourrait résulter en une amende de 2 000 \$ et en une amende additionnelle de 400 \$ pour chaque journée d'inobservation imposée au travailleur.

S'il était démontré qu'un syndicat conseille à ses membres d'enfreindre la loi, ce dernier serait passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 50 000 \$ ainsi qu'une pénalité récurrente de 10 000 \$ pour chaque jour où cette supposée infraction se reproduit.

C'est avec l'introduction du Bill 6, ce projet de loi pour modifier la Loi sur les syndicats, que le *Saskatchewan Party* a montré son vrai visage.

Avant 2007, la Saskatchewan était l'une des rares juridictions à utiliser les cartes comme méthode d'accréditation. Si 50 % plus un des employés d'une même unité signaient une carte, leur désir de voir un syndicat s'établir dans le milieu de travail devenait réalité.

C'est pour moi, et pour la plupart des gens, la façon la plus évidente et la plus démocratique pour accréditer un syndicat.

Après l'adoption du Bill 6, il fallait que les recruteurs obtiennent les cartes d'au moins 45 % des employés du milieu de travail pour qu'ensuite le ministère du Travail (dont les membres, soit dit en passant, ont été congédiés par le nouveau gouvernement) ordonne le scrutin.

Ce scrutin doit avoir lieu dans le milieu de travail et que soient nécessaires pour le syndicat la voix de 50 % des personnes admissibles à voter, mais la loi impose en plus un quorum à ce 50 % avant de reconnaître comme acceptable l'accréditation.

Quoique le vote se fasse toujours à scrutin secret, il ne fait aucun doute que ce vote se tient sous le nez du patron et que même s'il ne voit pas votre vote, vous ne votez pas pour le syndicat si vous ne vous présentez pas pour voter !

Pire encore, les employeurs qui ne pouvaient, à venir jusqu'à aujourd'hui, essayer d'influencer les résultats d'un vote désormais le peuvent puisque la loi « n'interdit pas un employeur de communiquer des faits **et son point de vue à ses employés** »

Il n'existe pas non plus de limite de temps pour la tenue du vote après l'accréditation de sorte que les employeurs ont amplement le temps d'intimider et d'apeurer leurs employés. Les exemples ne manquent pas.

LA RIPOSTE – 2008, la suite

La *Saskatchewan Federation of Labour* et ses affiliés n'ont pas tardé pour organiser une campagne pour contrer cette loi. Même si la campagne médiatique n'a pas réussi à bloquer l'adoption de cette loi, l'effort collectif exercé par la plupart des affiliés pour contester devant les tribunaux ces projets de loi a porté fruit.

Depuis 2008, une contestation juridique a été amorcée contre le gouvernement sur la question des projets de loi 5 et 6 avec une participation presque parfaite des affiliés. Le COPE 397 est fier d'affirmer que nous sommes parmi les premiers à avoir contribué financièrement à l'équipe juridique pour mettre en branle la procédure.

Non seulement avons-nous pris part aux interventions à titre d'affilié, mais je compte parmi les quatre demandeurs agissant sur une base individuelle.

Cette initiative chemine présentement devant les tribunaux, les rouages de la justice prenant le temps qui leur sied pour tourner en poussière.

Nous avons aussi assortie notre stratégie d'une plainte que nous avons déposée à l'Organisation internationale du travail, un organisme relevant des Nations Unies et située à Genève.

Chaleur, réconfort et syndicalisation

Aussi en 2008, la section locale 397 arrivait à la conclusion que la syndicalisation active de la région devait devenir la priorité. Pour la première fois depuis longtemps, nous décidions d'engager temps et argent afin d'arriver à multiplier les initiatives de croissance pour notre section locale, comme il se fait ailleurs.

Nous avons embauché deux personnes au recrutement, une qui travaille depuis Régina (mais qui voyage partout dans les Prairies), Mike Dalrymple, ainsi que Kerri Tennant, qui est novice en matière de recrutement et qui travaille depuis Calgary, le siège social de la section locale 379.

Comme nous le verrons, l'impact de la loi sur le recrutement syndical se fait vite sentir pour nous aussi.

Au cours de 2008, nous avons approché toutes les autres sections locales de la région afin de leur proposer une fusion avec la section locale 397, avec des degrés de réussite différents. À ceux qui ont accepté de se joindre à nous, nous vous disons merci et nous nous réjouissons à l'idée de vous donner le meilleur service qui soit. À ceux qui n'ont pas encore accepté notre proposition, nous vous remercions de l'avoir pris en compte, d'autant qu'elle est toujours valide!

Formation

Il s'agit d'un des services clés que les syndicats offrent à leurs membres, et il s'agit là d'un domaine sur lequel nous avons beaucoup de progrès à faire.

À l'automne 2008, nous avons organisé ce qui allait devenir notre session de formation annuel à l'intention des délégués. Nous avons tenté d'organiser des sessions de formation par le passé, mais nous devions les annuler en raison du peu de participation du fait que les participants auraient eu à y assister sur leur propre temps. Nous avons décidé de faire des sessions de formation une réalité, ce qui nécessitait plus qu'un engagement de la part de la section locale; aussi avons-nous décidé de tenir la session de formation avec libérations de temps.

Avec comme animatrices, les très compétentes militantes de longue date Karen Parly et Judy Bell, notre investissement a bien servi quand 27 participants se sont inscrits pour suivre le cours d'initiation au travail de délégué.

Mieux encore, certains de ces étudiants sont devenus par la suite très militants au sein de la section locale, et nous en sommes que plus forts.

UES ou SEIUWEST ?

C'est aussi à cette époque que nous apprenions que les trois sections locales de l'UES en Saskatchewan allaient bientôt fusionner en une seule entité qui prendrait le nom de SEIUWEST. La période de gestation de ce processus fut longue, ce qui fut une source de méfiance et d'inconfort pour le personnel, nos membres là-bas.

De plus, le fait que les trois contrats arrivaient à échéance à des dates différentes et qu'ils contenaient des dispositions différentes sur plusieurs questions constituait une complication additionnelle.

Le processus de consolidation des modalités et des conditions des trois conventions collectives puis de proposer ensuite des améliorations à un employeur profondément interpellé dans une lutte pour sa survie dans le secteur des soins de santé a été tout un défi.

Par contre, notre équipe a pu faire le travail et des progrès ont été accomplis durant la poursuite des négociations avec SEIUWEST.

Beaucoup d'entre vous ici serez d'accord; les employeurs syndicats peuvent se classer parmi les pires employeurs avec qui nous devons traiter. Je m'étonne toujours de voir que les normes auxquelles les syndicats tiennent tant pour leurs propres membres ne sont pas toujours respectées quand ils ont à faire avec leurs propres employés.

2009

La contestation juridique continue, et il en va ainsi aussi des affaires de la section locale.

La section locale 397 du SEPB, en conformité avec la Loi sur les services essentiels, débutait les négociations avec la *Saskatchewan Government Insurance* à l'automne de 2009.

Nous avons vu la loi sur les services essentiels s'appliquer dans d'autres secteurs gouvernementaux et nous sommes très préoccupés du fait que par exemple, 110 % de certains lieux de travail dans le secteur de la santé, ont été désignés essentiels sans pouvoir exercer de droits.

Un autre exemple : un certain nombre de travailleurs du secteur de la santé qui avaient été désignés essentiels étaient en fait en congé d'invalidité longue durée ou encore ... plus de ce monde.

Nous étions bien sûr heureux d'avoir pu être en mesure d'en arriver à un règlement identifiant seulement 92 de nos 1 500 membres syndiqués comme essentiels (et la plupart de ce groupe sont des membres « sur appel »). Nous sommes déçus de nous être retrouvés dans une situation où nous avons dû négocier les droits des membres.

Quoiqu'il en soit, ce règlement empêche la société de désigner les travailleurs « au hasard » s'il y a moyen de pression, et c'est la seule société d'État d'importance à détenir ce type d'entente.

La table était désormais mise pour commencer à négocier dès 2010.

Encore plus de formation

Une fois l'automne arrivé, nous avons organisé notre deuxième session de formation pour nos délégués, cette fois à Regina. Nous affichions encore complet. Nous avons reçu énormément de commentaires positifs sur cette formation et sur la première, et cette initiative a tellement pris de la valeur pour nous qu'il n'est tout simplement pas question pour nous de ne pas continuer à en organiser à l'avenir.

Des demandes nous ont été faites pour accueillir des membres d'autres sections locales du SEPB. Si votre section locale a des membres dans les Prairies et que vous désirez les voir participer à notre formation, n'hésitez pas à nous le laisser savoir. L'édition 2010 se tiendra du 12 au 14 octobre à Saskatoon.

Le lock-out à Pine Falls

La crise économique a fait une victime dans la région 3. Il s'agit de la section locale 216 de Pine Falls dont les membres ont été mis en lock-out pendant presque toute l'année. Ils ne sont retournés au travail que pour apprendre que l'employeur Tembec avait mis la clé dans la porte de l'usine et que les perspectives de réouverture étaient très faibles. Nous espérons que les choses iront mieux pour eux et nous leur souhaitons la meilleure de chances dans leurs nouveaux projets. Merci Guy Borlase pour tout ton travail.

2010

L'année a commencé avec de bonnes nouvelles concernant notre poursuite juridique. L'Organisation internationale du travail a émis sa décision sur la plainte qui avait été déposée concernant la Loi sur les services essentiels et sur les amendements apportés à la Loi sur les syndicats.

Cette décision a été qualifiée par tous comme une « réprimande cinglante » au gouvernement de Brad Wall et pour son manque de consultation du mouvement syndical sur les changements qu'il avait apportés.

Parmi les recommandations de l'OIT, on compte les suivantes :

- Tenir « des consultations complètes et spécifiques avec les travailleurs et les organisations patronales concernés » au début du processus pour rétablir la confiance des parties et de « vraiment permettre d'atteindre des solutions mutuellement acceptables lorsque possible ».
- Prendre les « mesures nécessaires » avec les « partenaires sociaux » touchés pour amender la Loi sur les services essentiels des services publics pour garantir l'étude par le Conseil des relations du travail de la Saskatchewan de « tous les aspects en relation avec la détermination d'un service essentiel », et ce, en incluant les secteurs en question, les classes d'emploi, le nombre et le nom des travailleurs qui doivent prodiguer des services. Le gouvernement devrait aussi amender ses règlements régissant les services essentiels des services publics qui prévoient une liste des services essentiels, « en consultation avec les partenaires sociaux ».
- Prendre les « mesures nécessaires » pour assurer que des « garanties compensatoires soient disponibles aux travailleurs » dont le droit de grève peut être limité ou interdit, et de les maintenir informés à cet égard.
- Amender la Loi sur les syndicats pour ramener l'exigence de 45 % de tous les travailleurs d'une unité de négociation à un seuil plus raisonnable pour lancer légalement un processus menant à la tenue d'un scrutin des employés d'un milieu de travail sur leur désir d'appartenir ou non à un syndicat. En raison de la manière dont la loi est interprétée, note l'OIT, les syndicats doivent « faire la preuve d'un appui accru pour la tenue d'un scrutin dont il aura en définitive besoin pour recevoir l'accréditation.»
- Adopter « en consultation avec les partenaires sociaux » des mesures appropriées pour garantir que le conseil des relations du travail de la Saskatchewan jouisse de la confiance de toutes les parties concernées.

J'aimerais attirer votre attention sur la décision portant sur le paiement d'une compensation aux travailleurs dont le droit de grève est limité ou interdit. Il semble qu'ils disent que toute personne touchée par cette loi pourrait être admissible à une compensation.

En définitive, quelle est la portée de ce jugement ? Il ne lie pas le gouvernement comme le savent la plupart.

La Cour suprême rendait par contre une décision dans l'affaire *BC Health Care* où elle s'appuyait considérablement sur la décision de l'OIT.

Nous espérons que la décision de l'OIT finisse ultimement ici par servir de la même façon.

Le processus suit son cours.

NÉGOCIATIONS À LA SGI

Après quelques faux départs pour arrêter des dates de négociations, nous arrivions enfin à discuter du contrat avec la Saskatchewan Government Insurance, lequel prenait fin le 31 décembre 2009.

En dépit du fait que le gouvernement du *Saskatchewan Party* ait accordé aux infirmières une augmentation de 38 % sur quatre ans, et pour l'année précédente, et en dépit du fait que la direction de la SGI ait reçu des augmentations de l'ordre de 50 % à 80 % sur deux ans pour rien de plus que ce qu'ils faisaient, le gouvernement a décidé que nos membres à l'emploi de la SGI recevraient des augmentations de 1 ½, 2 et 2 ¼.

Je devrais aussi souligner que SGI Canada a enregistré des profits record de 52,4 millions de dollars en 2009.

Dans l'intervalle, d'autres agences gouvernementales et sociétés d'État réglait au-dessus de ce qui avait été prévu par mandat. Il sera intéressant de voir si la tendance se maintient.

Section locale 458

La présidente de la section locale 458 à Edmonton, Yvonne Bootsman, rapporte que les trois dernières années ont servi à faire du recrutement et à donner du service à nos membres tout en gérant les changements générés par une économie en évolution.

La question des caisses de retraite, de leur sous-financement et des efforts déployés par les employeurs pour trouver des solutions de rechange demeure encore un défi de tous les instants.

Section locale 379

Il n'a pu être possible à la présidente de la section locale 379 à Calgary, Lucille Fedkiw, d'être parmi nous. Sa fille est sur le point d'avoir son deuxième enfant. La section locale 379, et la section locale 216 de Pine Falls, dont le destin, apprendrait-on serait triste, faisaient partie des deux sections locales qui avaient accepté en principe ou par scrutin de fusionner avec la section locale 397. Le 1^{er} mai 2010, la section locale 379 a tenu son 50^e anniversaire doublé d'un souper synthèse auquel Colleen Malley, l'ancienne présidente de la section locale 397, et moi-même avons participé. C'était un merveilleux événement très bien planifié et l'accueil qui nous avait été réservé était très chaleureux. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec ces membres dans la complétion du

processus de fusion. Nous avons en fait déjà négocié pour eux une couple d'ententes qui étaient restées en suspend.

Moments drôles et amusants

Avant de conclure, je voudrais dire que nous, de la section locale 397, avons consacré ces dernières années au recrutement à l'interne comme à l'externe.

Bien que nos succès à l'externe aient été plus que modestes, à l'interne nous avons monté plusieurs activités pour nos membres, qui, pour beaucoup, en étaient à leur toute première expérience.

Nous n'avons certainement pas négligés de nous consacrer à des questions plus sérieuses qui nous interpellent, mais nous avons aussi organisé des soirées pour les jeunes, des promotions avec pour prix des billets de football, des partys d'avant-joutes, nous avons conduit des autobus pour footballeurs, et pris part à des manifestations. La plupart d'entre nous avons aimé prendre part à ces activités et avons appris à connaître les membres.

Et grâce à ces activités, de plus en plus de membres s'intéressent à ce que nous faisons et ont commencé à s'impliquer avec la section locale.

J'ai, depuis ces deux dernières années, tenu plus de deux douzaines de réunions sur les lieux de travail avec les membres. J'ai pu rencontrer personnellement et échanger avec plus de 400 membres au total pour parler de leurs préoccupations.

C'est une nouvelle façon de faire qui s'est installée au COPE 397 et l'expérience a été pour nous tous, très enrichissante.

Parlons politique

Une autre des démarches les plus marquantes que la section locale 397 ait prise en 2010 a été de devenir un affilié politique du NPD.

Les événements de ces dernières années nous ont convaincus que nous devons être plus actifs politiquement dans le cadre des activités qui nous entourent.

Pour paraphraser Hassan Yussuff, la politique n'est pas qu'un peu importante.

La politique est tout.

C'est la qualité de l'eau que vous buvez et de l'air que vous respirez.

C'est là où vos enfants vont à l'école, et qui fera la collecte de vos ordures.

Ce n'est pas si oui ou non nos membres obtiennent un règlement satisfaisant sur les salaires ou s'il y aura toujours l'an prochain des sociétés d'État.

Le lien est direct entre ce qui nous arrive sur le plan politique et ce qui nous arrive dans nos vies personnelles.

Pour la section locale 397, avec la Loi sur les services essentiels et les amendements apportés à la Loi sur les syndicats, et quoi qu'il puisse nous arriver de débattre sur lequel des partis est pro-syndical, aucun doute ne subsiste sur lequel des partis est le parti antisyndical en Saskatchewan.

On a compris le message au COPE Local 397, et nous sommes fiers d'annoncer que depuis le 12 mars 2010, nous sommes affiliés au NPD.

Consoeurs et confrères, je vous présente mon rapport.